Image not found or type unknown

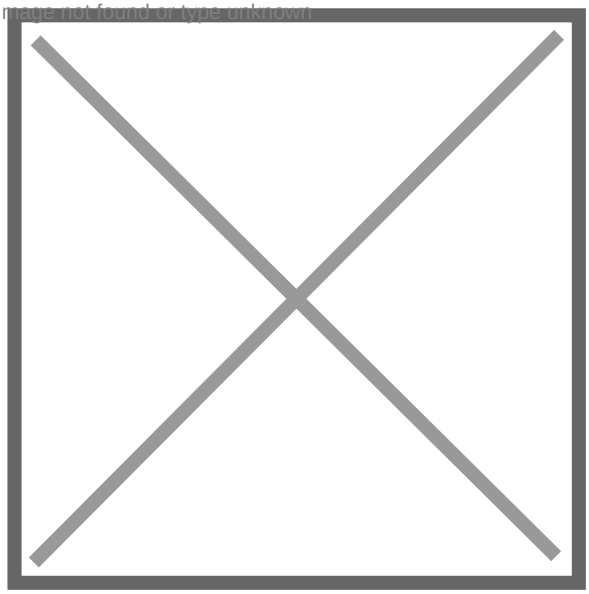

Congé paternité refusés par le patron

Par **StephaneG**, le **17/05/2008** à **13:02**

Bonjour,J'espère que vous pourrez m'aider.Voilà je suis papa de de jumelles depuis le 17 avril 2008.Je suis sous contrat CDD dans le Bâtiment en qualité de chef de chantier (mais déclaré sur le contrat en tant que maçon alors que j'effectue un travail de chef de chantier, d'ailleurs j'ai les diplôme pour).Ma femme était enceinte en même temps que mon premier CDD dans cette entreprise ai l'ai annoncé à mon patron, août 2007.Puis j'ai appris que l'on attendait des jumelles et l'ai annoncé aussi à mon patron .Il était parfaitement au courant de la situation, ne serait-ce que oralement.Il faut dire que la situation est délicate car il a un caractère particulier : en fait il prend un malin plaisir de faire passer son ego avant son entreprise comme licencier de bons ouvriers en gardant ceux qui ne font rien de bon seulement parce qu'ils le flattent.Je vous explique cela car je pense qu'il est important que vous sachiez l'environnement de travail.Je lui ai fais également gagner 1 mois et demi d'avance sur un chantier sans aucuns remerciement de quelques nature que ce soit de sa part, mon contrat (du moins l'avenant fait en décembre) se termine le 21 juin 2008.Je lui avais parlé de prendre mon congé paternité à la naissance de mes filles qui devaient être entre le 05 avril et le05 mai, avant que ma femme accouche : il m'avait dit: on verra, on s'arrangera (en fait il ne voulait pas que je les prenne..rien de surprenant quant on sait que même en cas d'intempéries (neige, pluie etc) ils nous faisaient travailler..je sais même qu'il a des ennuis avec l'inspection du travail.Un jour il a dit devant témoins que de toute façon il ne me les donnerait pas ces congés paternités Seulement voila, ma femme avait préparée la lettre de demande sur notre ordinateur mais elle a été hospitalisée et malade lors de son dernier trimestre de grossesse et n'a plus eu la tête à l'envoyer. Ce courrier datait du 05 avril et n'a été envoyé que le 30 avril et il joue sur le fait qu'il aurait dû recevoir la lettre au moins avant le 17 mars (1 mois avant) en disant que mon absence nuisait à l'entreprise en m'intimant de revenir au travail (**avec ma femme à peine rentré avec nos 2 bébés à la maison, nous avons également deux autres enfants de 4 et 7 ans j'ai quand même pris ce congé pour l'aider) sachant que mon contrat se termine en juin, il refuse de signer l'attestation de sécurité sociale en prétextant de ne pas avoir reçu la lettre dans les délais** .Merci

Par **StephaneG**, le **17/05/2008** à **13:09**

Ps : je tenais à préciser que lundi matin je vais me rendre au bureau de l'inspection du travail avec les 3 lettre (avec AR) qu'ilk a envoyé, la dernière disant qu'il envisageait seulement de me licencier (en me donnant rendez vous chez lui accompagné d'un témoin syndicalisé), en gros pour absence injustifiée, sachant aussi que l'on ne peut pas les considérer comme des avertissements puisque c'est noté nulle part sur les courriers, c'est juste des courriers pour me faire pression car il veut me garder mais il sait que je suis attendu dans une autre entreprise car je le considère comme un mauvais patron et ne désire pas travailler encore pour lui à ce jour, avec cette dernière "crasse", oui avant il me rémunérait après le 10 de chaque mois pour me mettre dans les embêtements.

Vous voyez le genre de personnage.

Merci à vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés